



licenciement avorté est ce possible?

Par **boubou97420**, le **26/05/2012** à **15:37**

bonjour à tous,

j'ai été convoqué par mon employeur pour un entretien qui devait être le préalable à un licenciement. la lettre de convocation m'aa été remise en mains propres et j'ai été assisté par un collègue.

lors de cet entretien, les causes de ma convocation ont été listées et débttues. lors que j'ai demandé les conséquences de cette entrevue, l'employeur a clairementévoqué une mise à pied de 3 jours et un licenciement dans l foulée.

cette mise à pied devait intervenir 3 jours ouvrés après cet entretien d'après lui.

Alors que je m'attendais à être mise à pied et que j'avais entamé des recherches pour anticiper mon licenciement et retrouver rapidement du travail, mon employeur m'a remis une lettre sur laquelle il disait ne plus vouloir me licencier.

en a til réellement le droit?

j'ai la sensation qu'il veut me grder car il ne trouvera pas de remplaçant et dès qu'il aura trouvé, il trouver autre chose pour se débarasser de moi.

merci de bien vouloir me répondre

Par **janus2fr**, le **26/05/2012** à **16:15**

Bonjour,

Une même faute ne peut être sanctionnée qu'une fois. Cet entretien ne pouvait donc pas déboucher sur une mise à pied disciplinaire de 3 jours **[s]et[/s]** un licenciement.

Par **P.M.**, le **26/05/2012** à **17:49**

Bonjour,

Lors de l'entretien préalable l'employeur ne peut pas avoir pris sa décision définitive et il peut de toute façon ensuite n'appliquer aucune sanction ou pas celle qu'il envisageait sinon le dit entretien préalable ne servirait à rien...

Par **boubou97420**, le **27/05/2012** à **08:42**

avant meme la remise de la lettre, il m'avait verti qu'il allait me mettre à pied pendant 8 jours. De plus, lors d'une conversation avec un de ses clients, il avait promis de me virer sous 15 jours- 3 semaines. il m'a confirmé la conversation.

mon souci c'est qu'entre l'entretien le mercredi matin et le chngement d'vis le vendredi midi, j'avais passé des appels et pris des rendez vous.

je pensais également que les mises à pied avaient un effet immédiat.le mercredi soir, j'étais surpris d'apprendre qu'il me mettait pied la semaine d'après.

Par **janus2fr**, le **27/05/2012** à **09:43**

[citation]je pensais également que les mises à pied avaient un effet immédiat.le mercredi soir, j'étais surpris d'apprendre qu'il me mettait pied la semaine d'après.

[/citation]

Bonjour,

S'agissant d'une mise à pied disciplinaire, l'employeur la fixe quand il veut.